

Clause de Confidentialité

Informations confidentielles liées au partenariat

Le présent document contient des informations confidentielles qui sont la propriété de la société U'RSELF. Leur utilisation en dehors du cadre de la consultation pour laquelle elles ont été diffusées au prospect doit impérativement être soumise à l'approbation écrite préalable d'une personne habilitée par U'RSELF.

Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit. Les informations y figurant correspondent à la réponse commerciale proposée au prospect cité en destinataire et à lui seul.

U'RSELF s'engage pour sa part à ne pas divulguer les informations techniques, stratégiques, organisationnelles ou financières lui ayant été fournies par le prospect lors de l'expression de son besoin en prestations.

Pendant et après la durée du contrat, la société U'RSELF s'engage en vertu de l'article 226-13 du code pénal à garder confidentielles toutes données, visuels et informations dont il prendrait connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés modifiée, la société U'RSELF s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

La société U'RSELF s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses sous-traitants :

ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution de la présente prestation prévue au contrat, l'accord préalable du maître du fichier est nécessaire ;

- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du présent contrat.

Conditions générales de services

Informations contractuelles

A – OBJET

1. Les présentes conditions générales de services (ci-après les « **CGS** ») s'appliquent à tous engagements contractuels conclus entre la Société U'RSELF et son client (ci-après le « **Client** »). Elles définissent les modalités de commande par le Client, d'accès et d'utilisation, par le Client, de la plateforme digitale (ci- après la « **Plateforme** ») développée et proposée par la société U'RSELF (ci-après « **U'RSELF** » ou la « **Société** ») à ses Clients dans le cadre d'un contrat conclu entre eux (ci-après le « **Contrat** ») suite à la souscription d'une ou plusieurs offres de services (ci-après l'« **Offre** » ou les « **Offres** »). U'RSELF et le Client sont désignés ci-après ensemble les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».

Sauf convention écrite particulière signée entre les Parties, toute souscription de Contrat et toute commande par le Client emporte de plein droit l'adhésion sans réserve aux présentes CGS. Celles-ci annulent et remplacent tous autres documents émis par la Société ainsi que toute stipulation contraire figurant dans tout autre document qui lierait les Parties.

2. La Plateforme U'RSELF est une solution digitale pour la création, la commande, la production et la mise à disposition de supports de communication à destination de tout Client ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation français.

Le Client est autorisé par la Société à attribuer un nombre d'accès maximum à la Plateforme défini dans les conditions particulières au profit d'utilisateurs distincts, personnes physiques ou morales (ci-après les « **Utilisateurs** »).

3. La Société offre également au Client la possibilité d'accéder à des services additionnels (ci-après les « **Services Additionnels** »).

A ce titre :

- U'RSELF produit et fabrique tous supports de communications, issus ou non de l'utilisation de la Plateforme, dans son usine d'impression ou par sous-traitance (ci-après le Service Additionnel « **Print** ») ;
- U'RSELF répond également aux problématiques liées à la logistique, au stockage, au dispatching de commande, à la gestion des livraisons et au conditionnement spécifique (ci-après le Service Additionnel « **Logistique** »).

4. Toute Offre souscrite par le Client dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et des Services Additionnels est mentionnée dans un bon de commande (ci-après le « **Bon de Commande** »). Il y est précisé le nombre maximum d'Utilisateurs autorisés.

L'utilisation de la Plateforme par le Client et/ou les Utilisateurs est (i) régie par les conditions générales d'utilisation du site internet exploité par U'RSELF (ci-après les « **CGU** ») et (ii) subordonnée à leur acceptation préalable par ces derniers. En cas de différence(s) et/ou de

contradiction(s) entre les dispositions des CGU et celles des présentes CGS, les dispositions de ces dernières prévaudront sur celles des CGU.

5. Toute commande passée par un Client auprès de U'RSELF dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme implique l'acceptation des CGS et du Bon de Commande ainsi que la renonciation expresse du Client, le cas échéant, à ses propres conditions générales d'achat ou à tout autre document ou échange (i) antérieur portant sur toute Offre ou commande ou (ii) postérieur non formalisé par un avenant écrit et signé au Contrat par les deux Parties.

B – LA PLATEFORME DIGITALE U'RSELF

1. La Plateforme est accessible en mode Software as a Service via internet (ci-après « **Accès en mode SaaS** ») selon l'Offre choisie par le Client sur le Bon de Commande, tel que ce terme est défini ci-après.

2. La Plateforme a été développée et conçue par U'RSELF. La Plateforme fonctionne avec les navigateurs Chrome et Firefox dans leurs dernières versions (version LTS). Le navigateur doit être compatible avec une version JavaScript activée.

3. U'RSELF se réserve le droit d'apporter des améliorations relatives à tout service de la Plateforme (ci-après « **Upgrade** »), à tout moment et sans information préalable du Client sous réserve qu'elles ne soient susceptibles de n'entraîner aucune réduction ni suppression de prestation(s) prévue(s) initialement dans une Offre déjà souscrite par le Client. U'RSELF n'est pas tenu de livrer au Client lesdites améliorations relatives à la Plateforme, sauf option contraire prévue dans le Bon de Commande.

1. Accès en mode SaaS

1. L'Accès en mode SaaS est souscrit par le Client pour une durée initiale précisée dans le Bon de Commande (ci-après l'**« Abonnement »**). Sauf disposition contraire expressément convenue dans le Bon de Commande, l'Abonnement est automatiquement et tacitement renouvelé par période successive de même durée que la durée initiale, sauf résiliation, le cas échéant, à l'initiative du Client ou de U'RSELF et notifiée conformément aux dispositions des présentes CGS.

2. La Plateforme est accessible au Client depuis un site Internet appartenant et exploité par la Société (ci-après le « **Site** ») et nécessite l'utilisation d'identifiants personnels communiqués par U'RSELF.

Chaque Client et/ou Utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la confidentialité de ses codes d'accès ainsi que respecter toute autre restriction d'accès et prescription formulée par la Société. Chaque Client et Utilisateur accepte d'être responsable de toutes les activités qui ont été menées depuis son compte dématérialisé mis à disposition par la Société.

3. Le Client s'engage à disposer à ses frais d'un accès Internet haut débit (non compris dans l'Abonnement) et déclare disposer de l'ensemble des prérequis pour une utilisation conforme de la Plateforme.

4. U'RSELF rappelle que le réseau Internet permettant d'accéder à la Plateforme en mode SaaS, est un réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques utilisant la norme TCP/IP. La gestion de l'Internet n'est soumise à aucune entité centrale, chaque portion de ce réseau appartenant à un organisme public ou privé indépendant. Son fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il n'y ait pour la Société d'obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre opérateurs. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. U'RSELF ne saurait valablement garantir au Client le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble, ni de ce fait, le défaut d'Accès en mode SaaS, partiel ou total.

2. Conditions d'utilisation de la Plateforme

1. L'accès à la Plateforme est concédé pour la durée de l'Abonnement initial et de ses renouvellements successifs.

2. Le Client s'engage à utiliser la Plateforme conformément aux dispositions des CGS . Il s'engage à utiliser la Plateforme de manière responsable et raisonnée, de ne pas tirer volontairement profit d'un éventuel défaut ou bug de la Plateforme qui modifierait les usages, les conditions de commandes ou tarifaires en créant un déséquilibre entre les accords initialement prévus entre les Parties et les usages établis, ce défaut/bug se devant d'être signalé à U'RSELF le cas échéant dès sa connaissance par le Client et/ou un Utilisateur, afin que U'RSELF puisse procéder à toute correction et/ou émettre toute facturation corrective.

Ainsi, tout Client et/ou Utilisateur s'interdisent d'effectuer tout acte ou agissement :

- susceptible d'être qualifié de détournement, d'escroquerie, d'abus de confiance ou de tomber sous le coup de toute autre infraction pénale ;
- en vue d'obtenir le transfert de sommes d'argent sans qu'il y ait en contrepartie la remise par la Société d'un service ou d'un produit conforme aux présentes CGS d'une valeur équivalente aux sommes sollicitées ;
- susceptible d'endommager tout système informatique ou d'intercepter clandestinement toutes données ou informations nominatives ;
- engageant la responsabilité de U'RSELF ou ayant pour conséquence la perte du bénéfice de tout ou partie des services offerts par U'RSELF ;
- susceptible de porter atteinte à la réputation de U'RSELF ou de constituer des actes de concurrence déloyale ou parasitaire à l'égard de U'RSELF, de tout autre Client, Utilisateur ou de tiers ;
- qui viole toute loi ou règlement applicable et/ou toute clause contractuelle liant la Société et le Client.

3. Le Client agit en tant qu'entité professionnelle indépendante et assume en conséquence la totalité des risques liés à son activité.

4. Le Client est seul responsable du choix des Offres souscrites ainsi que du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, ainsi que des données qu'il serait amené à créer, modifier, transmettre ou supprimer de par son utilisation conforme de la Plateforme.

5. Le Client s'engage, dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à la sécurité et à la confidentialité des données personnelles dans le respect des prescriptions légales et réglementaires françaises et européennes.

Le Client s'engage à informer, le cas échéant, les Utilisateurs rattachés à son compte, de la collecte et de l'utilisation par U'RSELF des données personnelles exploitées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, notamment aux fins de traitement des commandes ainsi qu'aux fins de gestion marketing et de la relation client.

6. La Plateforme est réputée être mise à la disposition du Client et des Utilisateurs « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Il appartient donc au Client et, le cas échéant, aux Utilisateurs, de vérifier l'adéquation de la Plateforme avec leurs besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires à ce titre.

7. Toute garantie est exclue en cas (i) d'utilisation de la Plateforme par le Client ou un Utilisateur de façon anormale et/ou non conforme à sa destination initiale, (ii) de combinaison de la Plateforme avec tout autre produit non prévue dans l'Offre souscrite et aboutissant à la contrefaçon des droits d'un tiers, (iii) d'intervention d'un tiers non habilité par U'RSELF pour une réparation ou une correction de la Plateforme et de la solution digitale mises à disposition.

8. Le Client s'engage à respecter tous droits de U'RSELF sur la Plateforme.

9. Le Client, et les Utilisateurs par l'intermédiaire de ce dernier, s'engagent à :

- Se connecter à la Plateforme par Accès en mode SaaS uniquement avec le code personnel, unique et confidentiel qui lui a été attribué (ci-après le « **Code** ») ;
- Garder confidentiel son Code, sous réserve de la communication aux seuls Utilisateurs autorisés, et informer U'RSELF sans délai par courriel à l'adresse suivante : hello@urself.fr, de tout vol ou perte de son Code;
- A ne pas faire usage de son Code pour une application autre que pour accéder à la Plateforme ;
- Utiliser la Plateforme pour les seuls besoins de son activité professionnelle ;
- Ne pas porter atteinte aux droits d'auteur, à l'image et/ou à la réputation de U'RSELF ;
- Ne pas créer ou tenter de créer, à partir des informations figurant sur le Site, un site Internet concurrent au Site et/ou un logiciel visant à offrir à des tiers, directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, les mêmes services ou des services comparables à ceux offert par la Société dans le cadre de ses Offres, et ne pas diffuser ou vendre à un tiers, de quelque manière que ce soit, toutes informations provenant de la Plateforme aux fins de

créer ou de tenter de créer, en tout ou partie, un site Internet concurrent au Site ou un site équivalent, un tel logiciel ou un logiciel équivalent à celui utilisé via la Plateforme.

3. Maintenance de la Plateforme

1. Pendant toute la durée de l'Abonnement, U'RSELF assure au Client un service d'assistance technique en cas de difficulté d'accès au Site ou d'utilisation de la Plateforme.
2. Ce service est disponible par Téléphone au (+33) 05 56 79 01 07 et le cas échéant par télémaintenance et dans les conditions définies ci-après par le Contrat.
3. Il sera répondu aux demandes du Client dans les meilleurs délais du lundi au vendredi (sauf jours fériés en France) de 9h30 à 17h00 (Heure de Paris).
4. U'RSELF fera ses meilleurs efforts pour traiter la demande du Client, sans autre garantie.
5. U'RSELF est tenue à une obligation de moyens concernant l'Accès en mode Saas à la Plateforme, et s'engage à ce titre à faire ses meilleurs efforts pour fournir au Client et/ou aux Utilisateurs le niveau de service suivant :
 - Disponibilité de la Plateforme 24h/24 et 7j/7 (à 98%) ;
 - Délai de réponse en cas de notification par courrier électronique à l'adresse hello@urself.fr en cas de problème sur le Site ou d'utilisation de la Plateforme : 48 heures maximum pendant les heures ouvrables (lundi au vendredi, sauf jours férié en France, de 9h30 à 17h00, heure de Paris) ;
 - Délai de rétablissement en cas d'interruption totale de la Plateforme notifiée par courrier électronique à l'adresse hello@urself.fr : 48 heures maximum pendant les heures ouvrables (lundi au vendredi, sauf jours férié en France, de 9h30 à 17h00, heure de Paris).
6. U'RSELF se réserve le droit de suspendre ou limiter occasionnellement l'accès et les services de la Plateforme pour effectuer des réparations et en informer le client en amont avant l'intervention, une maintenance ou ajouter une nouvelle fonctionnalité ou un nouveau service. Ces limitations et suspensions ne seront pas de nature à réduire le taux de disponibilité de la Plateforme.
7. Dans l'hypothèse où le Client aurait souscrit cette option dans le Bon de Commande, U'RSELF mettra à disposition du client, toute évolution de la Plateforme implémentant de nouvelle(s) fonctionnalité(s) majeure(s) pendant la durée de l'Abonnement (**« Upgrade »**). Les modifications majeures feront l'objet d'une information préalable. Toutes autres **« Upgrade »** de la Plateforme demandées par le client spécifiquement pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire par U'RSELF selon le tarif applicable en vigueur.

C – LES SERVICES ADDITIONNELS (PRINT ET STOCKAGE)

1. Disposition techniques et définitions

1. **BON À TIRER** : Le bon à tirer (**« BAT »**), dernière étape avant l'impression tel que défini aux présentes, validé, accepté ou signé par le Client, en version papier ou numérique, dégage la responsabilité de U'RSELF, sous réserve des éventuelles corrections portées sur ledit bon.

2. CORRECTIONS D'AUTEUR : Sont considérées comme des corrections d'auteur justifiant une facturation complémentaire par la Société toutes les modifications du visuel d'origine demandées par le Client ou l'Utilisateur après saisie sur la Plateforme que ce soit dans la typographie, la composition et/ou la mise en page. Ces modifications ne sont prises en compte et définitivement validées qu'après une confirmation écrite du Client accompagnée de l'épreuve corrigée. Les corrections d'auteur sont facturées séparément et sont assujetties à une validation tarifaire par le client et à des devis comme une commande classique.

3. SUPPORT(S) DE COMMUNICATION : U'RSELF peut facturer des frais de stockage et de manutention des supports de communication qu'elle produit et fabrique pour ses Clients et/ou qui sont fournis par le Client, dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et/ou d'un Service Additionnel. Lorsque le support (papier et carton, petits ou grands formats, ou objets) est fourni par le Client via un fournisseur ou sous-traitant du client , tout dommage du produit et une non-conformité du support constatés à réception ou lors des livraisons sur les points de vente du client, demeurent à la charge du client. Le client reste responsable des produits qu'il envoie à U'RSELF pour stockage et dont U'RSELF ne peut maîtriser l'intégralité des spécificités négociées avec un tiers.

(Exemples : Lot, conditionnements en quantités définies, conformité du graphisme sur les produits, matériaux et grammages sélectionnés, formes convenues, la méthode employée pour assembler les produits, qualité colorimétrique ou autres...etc)

U'RSELF n'est pas non plus responsable du choix par le Client du support de communication, lequel peut ne pas être approprié aux services fournis par la Société. Lorsqu'elle fournit elle-même le support, papier notamment, U'RSELF est fondée à se prévaloir des tolérances de grammage et d'épaisseur définies aux articles 14 et 15 des conditions générales de vente des fabricants de papier et cartons de la Communauté Européenne. Notamment, pour un grammage et un support défini, U'RSELF ne saurait être tenu responsable des différences de toucher, de main selon le choix des marques ou séries de supports dans la mesure où les caractéristiques techniques, le grammage ou l'épaisseur sont identiques.

4. DECHETS : Les déchets de fabrication restent la propriété de U'RSELF.

5. TOLERANCE : En raison notamment des aléas de fabrication, l'acceptation de la commande par la Société implique la faculté pour cette dernière de livrer plus ou moins que la quantité spécifiée dans la commande, et ce, dans les limites de $\pm 5\%$, telles que fixées par les usages professionnels. Au-delà de ces limites, U'RSELF pourra facturer au Client les quantités effectivement livrées.

2. Délai(s)

1. Les dates (i) de remise préalable par le Client des éléments et/ou supports nécessaires à la réalisation des prestations d'impression, (ii) de début d'exécution de(s) prestation(s) par la Société et (iii) de livraison des produits fabriqués ainsi que (iv) toutes les dates intermédiaires, le cas échéant, sont spécifiées sur le Bon de commande et/ou sur la confirmation de commande communiquée par la Société au Client.

2. Les délais de livraison tel que mentionnés ci-dessus sont indicatifs, sauf stipulations contraires. Leur inobservation ne peut justifier un refus total par le Client de la livraison des produits fabriqués et/ou de paiement des factures correspondantes, et ne saurait donner lieu à aucune indemnité.

3. Lorsque les délais stipulés sont considérés par les Parties comme impératifs, la responsabilité de U'RSELF ne saurait toutefois être engagée ni recherchée en cas de retard de production des supports commandés via la Plateforme (i) si ce dernier trouve son origine dans la seule défaillance du Client (retard de ce dernier dans la remise des éléments et/ou des supports de communication nécessaires à la réalisation des prestations, modification de la commande par le Client après sa validation, etc...), (ii) s'il est dû à un arrêt de force motrice, incendie, inondation, faits de grève ou de guerre, faute ou défaillance du transporteur et/ou tout autre évènement de force majeure ne pouvant être surmonté malgré la mise en œuvre de diligences raisonnables de la Société.

4. En tout état de cause, l'indemnité qui pourrait être due par U'RSELF en cas de retard de livraison du fait de la Société et en cas de préjudice prouvé causé par ledit retard sera limitée à la plus faible valeur entre le prix des éléments ou des produits livrés par la Société conformément à l'Offre souscrite par le Client et le prix du transport des mêmes éléments ou produits. En tout état de cause, l'indemnité doit être demandée, le cas échéant, par le Client, dans une réclamation présentée conformément à l'article C.3 des présentes.

5. Au cas où le retard dans la remise par la Société des éléments ou produits fabriqués ne permettrait plus de réaliser la commande complète du Client, U'RSELF fera ses meilleurs efforts pour trouver une solution de remplacement. En cas d'impossibilité ou de refus de prise en charge par le Client des éventuels surcoûts engendrés par la mise en œuvre d'une solution de remplacement, U'RSELF sera libérée de toute obligation de réalisation de la commande du Client dans le cadre du ou des Offres souscrites, et sera en droit d'exiger le paiement et le remboursement des frais occasionnés, le cas échéant, par tout commencement de nouveaux travaux.

3. Livraisons et contrôle des livraisons

1 Toute livraison qui quitte l'usine de fabrication ou les locaux de stockage de la société est sous la responsabilité du transporteur encadré par le code du commerce et le droit de délivrance, dès lors que le transporteur a pris en charge la marchandise et jusqu'à ce qu'elle soit délivrée, le transporteur en est le responsable durant son acheminement.

2 . La livraison par U'RSELF des produits et marchandises fabriqués conformément à une offre souscrite peut être effectuée également par retrait direct dans les locaux de la société par le Client ou toute autre personne mandatée par ce dernier.

3. Les produits de la Société voyagent aux risques et périls du Transporteur. Le client s'engage à en vérifier l'état lors de la réception et à notifier au transporteur, sous peine de forclusion et d'irrecevabilité de la demande, les avaries, pertes ou retards survenus à l'occasion de la livraison, et ce, par mention express et détaillée sur le bordereau de livraison avec confirmation desdites réserves par e-mail à l'adresse suivante qualite@urself.fr, dans les quarante-huit (48) heures .

Aucune réclamation pour non-conformité des produits livrés ou pour retard ne sera admise par la société plus de quarante-huit (48) heures après la livraison.

En cas d'avarie, de manquant ou de défaut, perte, vol ou tout autre sinistre constaté à l'occasion du transport, il appartient au client de faire toute constatation nécessaire lors de la livraison et de confirmer ses réserves auprès du transporteur dès la réception des marchandises, voire de la refuser, et de le notifier à la société tel qu'indiqué ci-dessus.

4. L'apposition sur le bon de livraison de mention(s) de type « Sous réserves de Déballage » ne revêt aucune valeur en cas de réclamation présentée par le Client auprès de U'RSELF ou du transporteur. Par ailleurs.

5. Aucune réclamation ne pourra être acceptée par la société en l'absence (i) du complet paiement de la facture comprenant le montant de la livraison et (ii) de mentions précises et détaillées, accompagnées, le cas échéant, de photographies datées justifiant l'avarie. A défaut, les marchandises ne seront ni échangées, ni reprises par la Société.

Les mentions éligibles pour U'RSELF qui doivent être indiquées au transporteur sur le bordereau de livraison sont les suivantes :

- le numéro du Bon de commande concerné ;
- la quantité et le nom du ou des articles abimé(s), cassé(s) ou manquant(s), etc ;
- le détail du ou des dommage(s) subi(s) (écrasement, rayure, etc) et la liste détaillée des réserves.

Il appartient ainsi au Client de fournir tous justificatifs quant à la réalité des défauts constatés à l'issue de la livraison et de permettre à U'RSELF de procéder à la constatation de ces défauts pour y apporter d'éventuelles corrections après avoir récupéré lesdites marchandises selon des modalités à définir entre les Parties.

6. A défaut de notification effectuée conformément aux présentes, le Client est réputé avoir accepté toute marchandise livrée tant en ce qui concerne sa qualité que sa quantité. En outre, une défectuosité constatée sur une partie limitée des marchandises ne peut constituer un motif de rejet total de la livraison par le Client des marchandises commandées.

7. Le Client s'abstiendra par ailleurs d'intervenir (i) lui-même sur la structure des produits livrés ou (ii) de faire intervenir un tiers.

3 Bis . Conformité – Garantie

1 Dans ce délai des quarante-huit (48) heures après la livraison, après vérification de la régularité des éléments sus nommés dans l'article « 3. Livraisons et contrôle des livraisons » la société assure l'accompagnement, la relation client, le traitement du litige, la coordination des échanges et le service après-vente afin de tenir la promesse client sur les produits contractuels vendus.

2. U'RSELF garantit la délivrance des produits fabriqués conformes à leurs spécifications, eu égard à leur nature, pendant une durée de 48 heures à compter de la livraison, sous réserve d'un stockage et d'une utilisation conforme par le Client. Durant ce délai, U'RSELF procèdera, le cas échéant, à ses frais, au remplacement des produits défectueux ou à leur correction, à

l'exclusion expresse de toute autre indemnisation, et ce, sans préjudice du respect par le Client de la procédure de contrôle des marchandises livrées tel qu'indiqué aux présentes.

3. Aucune garantie n'est consentie en l'absence de parfait paiement. U'RSELF ne garantit pas l'adéquation des produits fabriqués aux usages particuliers du Client, sauf information préalable écrite sur ses besoins à la Société lors de la passation de la commande et la souscription d'une Offre. En particulier, pour les prestations de pose, le Client s'engage à fournir à U'RSELF toutes les spécificités techniques nécessaires et les prérequis (hauteur, consistance du ou des supports, etc.).

4. Stockage et mise à disposition d'espace de stockage

Le Client peut réserver un espace de stockage physique en souscrivant une offre de service additionnel de stockage de marchandises auprès de la Société.

Il ne s'agit pas, dans cette situation, d'un contrat de louage du fait des prestations de service assurées par la Société. La procédure d'expulsion prévue par la loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 et par le décret n° 52-755 du 31 juillet 1992 ne pouvant trouver application ne s'agissant pas d'un local d'habitation. Les mesures d'exécution devront être effectuées sur le fondement des dispositions contractuelles dudit contrat et des dispositions relatives à la saisie vente des objets mobiliers (articles 50 à 55, article 14 alinéa 4 de la loi du 9 juillet 1991 et article 40 du décret du 31 juillet 1992).

L'Offre de Service Additionnel de stockage exclue par ailleurs l'application des articles L.145-1 et suivants du Code du commerce relatifs aux baux commerciaux.

Le stockage et l'entreposage de marchandises du Client est effectué au sein de tout local exploité par la Société et/ou par un ou plusieurs sous-traitants de la Société. Le client et ses sous traitants possèdent les assurances pour assurer leurs activités de stockage et d'entreposage.

La Société s'engage à maintenir lors de cette prestation les marchandises remises par le Client dans l'état où elles lui ont été confiées. La Société se réserve toutefois le droit de refuser une typologie de marchandises qui paraîtrait sujette à controverse et/ou suspecte peu importe l'origine, la nature ou la composition après avoir préalablement informé le client.

La Société accorde au Client le droit d'entreposer, d'occuper et d'user d'un espace dédié à cet effet conformément aux conditions contractuelles, aux seules fins d'entreposage de marchandises préalablement autorisées par la Société. Le Client ne peut utiliser cet espace à d'autres fins.

Le Client reconnaît et accepte expressément que rien dans sa relation contractuelle avec la Société ne pourra être interprété comme créant un quelconque droit de propriété ou autre droit sur l'espace de stockage mis à disposition. En outre, la Société ne pourra en aucune

circonstance être qualifiée de dépositaire ni de gardien des marchandises appartenant au Client.

En souscrivant à l'Offre de Service Additionnel de stockage, la société garantit qu'elle assure les marchandises qui lui sont confiées (incendie, explosion, dégâts des eaux) auprès d'une compagnie de premier ordre, elle communiquera les conditions d'assurance au client.

Le Client s'engage à se conformer aux présentes dispositions contractuelles, de même qu'à toute loi et réglementation locales et nationales, et autres instructions des autorités administratives, ainsi qu'aux règles édictées par les assureurs le cas échéant.

Le Service Additionnel de stockage est souscrit par le Client pour une durée prévue dans les conditions particulières lors de la Commande.

Tous les frais et redevances relatifs à la mise à disposition d'un espace de stockage par la Société feront l'objet d'une facturation établie conformément aux présentes.

Le Client ne dispose pas d'un accès libre à son espace de stockage, lequel n'est pas attribué définitivement au Client par la Société dès lors que cette dernière gère librement l'ensemble des espaces de stockage mis à disposition en fonction du volume de marchandises stockées.

Le retrait de ses marchandises par le Client ne peut être opéré qu'après avoir préalablement informé la Société en ce sens au moins quarante-huit (48) heures avant.

Le Client ne peut sous-louer ni partager en tout ou en partie l'espace de stockage mis à sa disposition par la Société.

En outre, le Service Additionnel de stockage est souscrit personnellement par le Client et ce dernier ne pourra le céder à un tiers sans avoir obtenu l'accord écrit et préalable de la Société.

Le droit d'occupation de l'espace de stockage est exclusivement réservé au Client.

La Société garantit au client la surveillance de l'espace de stockage et la sécurité du local d'entreposage.

La Société ne prendra aucune mesure pour vérifier les marchandises confiées sans information préalable du client, compte tenu de la variabilité de produits stockables, le client doit contrôler que les produits confiés, sont adaptés à l'entreposage ou pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations en vigueur et aux conditions contractuelles.

En outre, la Société ne pourra être tenue responsable des pertes et dommages subis par le Client du fait d'un entreposage non approprié, dangereux ou illégal. La Société ne répond pas des dommages et conséquences dommageables résultant des insectes (mites, etc) et rongeurs, de la durée du stockage (froissement d'étoffes, etc), de l'état d'hygrométrie de l'air ambiant (condensation à l'intérieur des contenants et des appareils confiés), et plus généralement de l'influence des facteurs climatiques naturels, ni du vice propre ou du dérèglement des objets, notamment lorsque ceux-ci comportent un dispositif mécanique, électrique, électronique ou autre, dont la Société n'a pas qualité pour juger du fonctionnement à l'entrée en stockage.

Le Client garantira également sans limite la Société de toute réclamation ou action de tiers ou d'une quelconque autorité du fait du stockage des produits du client.

Le Client garantie la Société de l'existence d'une assurance garantissant la valeur des marchandises stockées. Le Client sera tenu de souscrire et maintenir pendant toute la durée du Service Additionnel de stockage, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance garantissant les marchandises stockées contre tous les risques assurables.

D – CLAUSES COMMUNES A LA PLATEFORME ET AUX SERVICES ADDITIONNELS.

1. Commande

1. Pour passer une commande et souscrire une Offre d'Abonnement, le Client doit en principe adresser par tout moyen écrit à U'RSELF la proposition commerciale émise par U'RSELF dûment complétée, datée et signée, ou conclure avec U'RSELF des conditions particulières (ci-après le « **Bon de Commande** »). Ce Bon de Commande doit être accompagné (i) de la grille tarifaire, (ii) du paiement du prix convenu à la date convenue entre les Parties et (iii) des présentes CGS (ci-après la « **Commande** »).

Chaque Commande peut faire l'objet d'une validation numérique, écrite sous la forme d'un « bon pour accord » à partir de la Plateforme ou directement auprès de la Société et des chargés de compte associés au Client.

Dès lors, un Bon de Commande sera réputé valable et accepté par U'RSELF suite à l'acceptation par le Client d'une proposition commerciale ou aux termes de la validation d'une Commande via la Plateforme.

3. Toute Commande d'un Abonnement et/ou de Services Additionnels ou autre, validée sur la Plateforme ou réalisée directement auprès de la Société, est considérée comme un achat soumis aux présentes CGS.

4. U'RSELF se réserve le droit d'annuler toute Commande en cas de violences verbales ou physiques du Client envers les employés, sous-traitants, dirigeants ou clients de la Société (l'emploi de langage cru étant considéré comme faisant partie des violences verbales), ainsi qu'en cas d'accomplissement de tout acte ou agissement à l'encontre de la Société et ses produits qui seraient diffamatoires, injurieux, dénigrants ou calomnieux ; discriminatoires ou incitant à la violence ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique, obscènes ou pédophiles.

2. Prix et tarifs des prestations réalisées par la Société

1. Les prix des services fournis par la Société dans le cadre de l'Abonnement sont indiqués sur le Bon de Commande en euros, hors taxes et hors charges externes de toute nature. Le Client pouvant prétendre, le cas échéant, à un taux réduit de T.V.A, doit fournir toutes justifications nécessaires.

2. Les prix mentionnés n'incluent pas la rémunération de toutes prestations spécifiques et/ou des Services Additionnels qui seraient le cas échéant demandés par le Client et dont la réalisation fera l'objet d'une facturation spécifique par U'RSELF.

Ces prix ne comprennent pas non plus les éventuelles Upgrades spécifiques demandés par le client (tel que ce terme est défini à l'article B.3 ci-dessus) et mises à la disposition du Client par U'RSELF pendant la durée du Contrat.

3. Pendant la durée de l'Abonnement, la politique de prix selon les modalités et les accords du client et de la société, sont mises à jour par la société sur la Plateforme. Pour les prestations spécifiques et les offres de services additionnels non commandées via la Plateforme elles sont établies sur la base de devis spécifiques soumis à validation du client. Lorsque U'RSELF établit un devis spécifique, celui-ci est valide pendant deux mois à compter de sa date d'émission. L'acceptation du devis spécifique, par l'apposition par le Client, de la mention « bon pour accord », vaut commande.

4. Sauf stipulations contraires, les prix sont établis par la Société pour des prestations et travaux exécutés dans des conditions normales d'exploitation et selon les conditions de la Commande confirmées par U'RSELF. La Société se réserve la possibilité de réévaluer le tarif des prestations fournies en cas de changements souhaités par le Client postérieurement à la Commande (délais, quantité, papier, etc) et acceptés par U'RSELF.

3. Révision des prix

1. Le prix de l'Abonnement est fixe pendant toute sa durée initiale, et, en cas de renouvellement(s), révisable, le cas échéant, à chaque date anniversaire de la signature du Contrat relatif à la souscription de l'Abonnement.

Pour cette révision, il sera fait application de la formule suivante :

$P_1 = P_0 \times (S_1/S_0)$, dans laquelle :

- P_1 est le prix après révision ;
- P_0 est le prix contractuel d'origine ou le dernier prix révisé ;
- S_0 est l'indice SYNTÉC de référence retenu à la date contractuelle d'origine ou lors de la dernière révision ;
- S_1 est le plus récent indice SYNTÉC publié à la date de révision du prix du Contrat.

En cas de disparition de l'indice de révision et à défaut d'accord entre les Parties sur un nouvel indice, ce nouvel indice devra être choisi de telle sorte qu'il soit le plus proche possible de l'indice disparu et qu'il respecte l'esprit que les Parties ont entendu définir lors de l'établissement de cette clause de révision.

Si l'indice de révision est négatif, il conviendra d'appliquer l'indice de révision de l'année précédente et, dans cette même situation, s'il s'agit de la deuxième année d'exécution du Contrat, les Parties appliqueront l'indice en vigueur à la date de signature du Contrat.

2. Toute modification des services ou fonctionnalités de la Plateforme pourra également donner lieu à une révision des prix convenus entre les Parties, quel que soit la date de cette modification.

4. Modalités de paiement

1. Le Client dispose de quatre moyens de paiement distincts :

- par carte bancaire,
- par virement bancaire,
- par chèque adressé au siège,
- par prélèvement bancaire à **quarante-cinq (45) jours** à date de la facture (Après ouverture de compte et accord de l'assurance-crédit de la Société).

2. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé par le Client. En cas de paiement par chèque, la mise en fabrication démarre après validation de la Commande par la Société. De même, pour un paiement par prélèvement, la mise en fabrication intervient après réception de l'accord de prélèvement signé par le Client et acceptation de celui-ci par l'assureur-crédit de la Société.

5. Conditions de paiement

1. Les factures sont adressées au Client par tout moyen de communication écrite (électronique ou postal) et devront être payées au plus tard à **quarante-cinq (45) jours** après la date de facturation sauf dispositions contraires dans le Bon de Commande. U'RSELF pourra exiger le paiement d'un acompte ou de la totalité du Bon de Commande pour validation de la commande.

2. Toute facture non payée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté de cinq (5) points, et ce, à compter de sa date d'exigibilité.

3. En cas de retard ou de défaut de paiement d'une échéance ou de refus d'acceptation d'une traite, U'RSELF pourra suspendre ou résilier la Commande en cours et exiger le paiement immédiat de toutes les factures non encore échues.

4. U'RSELF appliquera également pour chaque facture impayée une indemnité forfaitaire de quarante euros (40,00 €) pour frais de recouvrement conformément aux dispositions de l'article D. 441-5 du Code de commerce. U'RSELF se réserve également le droit de solliciter des pénalités complémentaires si elle était contrainte de procéder au recouvrement forcé de ses factures en application des dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

5. En outre, en cas de non-paiement à l'échéance d'une seule facture adressée au Client, et après une mise en demeure de payer reste vaine à l'issue d'un délai de trente (30) jours, U'RSELF se réserve le droit de suspendre l'accès à la Plateforme, de résilier l'Abonnement, de conserver à titre de premiers dommages et intérêts les sommes déjà perçues au titre de la Commande en cause, et ce, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu et de l'exercice de toute autre voie de recours.

6. Dans ce cas, les acomptes perçus par U'RSELF lui resteront acquis à titre de clause pénale. En outre, le paiement comptant ou la fourniture d'une garantie par le Client pourra être exigé lors d'une première Commande ou en cas de dégradation de la situation financière du Client.

Droit de rétention – Droit de gage conventionnel

En complément de ce qui précède, tout retard de paiement entraînera la rétention des marchandises dans nos locaux jusqu'au parfait respect de celui-ci.

Aussi, et quelle que soit la qualité en laquelle la Société intervient, le client lui reconnaît expressément un droit de gage conventionnel emportant droit de rétention et de préférence général et permanent sur toutes les marchandises, valeurs et documents en sa possession, et ce, en garantie de la totalité des créances (factures, intérêts, frais engagés, etc.) que la Société détient contre lui, même antérieures ou étrangères aux opérations effectuées au regard des marchandises, valeurs et documents qui se trouvent effectivement entre ses mains.

Ce droit de rétention s'exerce jusqu'au complet paiement du prix sur toutes les marchandises.

Par ailleurs, les Produits livrés au Client restent la propriété de notre Société tant que celui-ci n'en a pas payé l'intégralité du prix et le Client n'en étant que dépositaire.

6. Propriété intellectuelle

1. Le Client est présumé être titulaire des droits de propriété intellectuelle de tout élément (documents, images, logos, charte(s) graphique(s), etc) confié à U'RSELF pour les besoins de la réalisation de la commande.

Tous les droits patrimoniaux ou moraux de propriété intellectuelle attachés aux éléments fournis à la Société par le Client et/ou les Utilisateurs restent la propriété de ce ou ces derniers, sous réserve des droits patrimoniaux ou moraux de propriété intellectuelle des tiers de qui ils tiendraient ses droits.

2. Le Client garantit U'RSELF contre toute action, notamment en responsabilité ou en contrefaçon, qui pourrait être intentée par un tiers dans le cas contraire.

3. U'RSELF dispose ou est investie de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur la Plateforme, sur les Offres et plus généralement sur les noms, logos, dénominations sociales de la Société (logiciels, Site, interfaces, savoir-faire, données, textes, articles, lettres d'informations, communiqués, présentations, brochures, illustrations, photographies, programmes informatiques, animations, visuels, et toutes autres informations remises par la Société au Client dans le cadre d'une Offre souscrite par ce dernier, tous développements numériques et techniques, contenus des Offres et des Services Additionnels, ainsi que la solution digitale en marque blanche, la plateforme de démonstration, etc). En conséquence, la Société concède au Client, qui l'accepte, et uniquement pour son usage propre ou celui

des Utilisateurs, à titre professionnel, un droit d'accès et d'utilisation personnel, inaccessible et non transférable, de la Plateforme et de ses fonctionnalités et, le cas échéant, des Services Additionnels, à l'exclusion de tout autre usage, pour la durée du Contrat et pour le monde entier, ce, sous réserve du complet paiement des sommes dues par le Client dans le cadre du Contrat.

La mise à disposition par la Société de la Plateforme au profit du Client et/ou des Utilisateurs n'emporte nullement cession des droits de propriété intellectuelle de la Société sur les logiciels ou sur un quelconque de ses éléments, ni sur les éléments associés. En conséquence, le Client s'engage, pour lui-même et ses Utilisateurs, à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, ou par l'intermédiaire de tiers, aux droits de la Société sur lesdits logiciels, applications digitales et Services qu'elle propose. Notamment, le Client s'interdit toute adaptation, modification, transformation, décompilation, analyse fonctionnelle ou arrangement des applications qui ne serait pas préalablement approuvé par la Société, pour quelque raison que ce soit.

Par ailleurs, le droit exclusif d'utilisation de la plateforme de démonstration concédé par la Société au Client et/ou aux Utilisateurs n'est valable que pour la seule utilisation par le Client et/ou les Utilisateurs sur leurs points de vente dans le cadre de leur activité professionnelle et pour la durée de l'Abonnement. Toute autre utilisation par le Client et/ou les Utilisateurs, telle que dans des show-rooms, nécessitera l'accord préalable écrit de U'RSELF.

En outre, toute reproduction totale ou partielle du Site, de la Plateforme ou de la plateforme de démonstration pour un usage autre que celui nécessaire à l'activité professionnelle du Client est strictement interdite.

Il en est de même des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images contenus dans le Site conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

4. Il est expressément convenu entre les Parties que le Client autorise U'RSELF à utiliser le nom et le logo du Client à titre de références commerciales sur le ou les Sites Internet de U'RSELF et sur sa documentation commerciale pendant la durée de l'Abonnement ou des Services Additionnels et pendant deux (2) ans à compter de leur échéance.

5. L'ensemble des fichiers disponibles sur la Plateforme est catégorisé en deux types de fichiers

- Les fichiers mis à disposition par le Client. Ces fichiers sont intégrés sur la Plateforme par le Client et demeurent la propriété du Client.
- Les fichiers mis à disposition, générés et/ou modifiés par U'RSELF à la demande du Client suite à la souscription d'une Offre et à partir des produits disponibles ou non sur la Plateforme; URSELF étant amené à modifier, le cas échéant, les fichiers fournis par le Client. Ces fichiers sont alors la propriété de U'RSELF.

Toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, le savoir-faire, les données, les logiciels, les créations, les graphismes, prototypes, dessins, et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, et généralement toute propriété intellectuelle (ci-après désignés les «

Connaissances Techniques »), nécessaires à l'exécution des prestations par U'RSELF et appartenant à une Partie ou détenue par elle avant la Commande et/ou développées ou acquises par elle pendant celle-ci mais hors du périmètre des prestations de U'RSELF, resteront la propriété de la Partie concernée.

U'RSELF s'interdit, en outre, de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle du Client et notamment s'interdit d'exploiter pour son propre compte de quelque manière que ce soit les marques, les logos, noms, données, informations ou, de manière générale, les documents qui lui auront été communiqués par le Client dans le cadre des présentes.

Le Client ne concède aucun droit à U'RSELF sur ses propres marques, logos et autres signes distinctifs à l'exception d'un droit d'utilisation et de reproduction, à savoir :

- le droit d'utiliser, d'apposer et de reproduire dans les conditions des présentes tous fichiers statiques précités, marques, logos, dessins, slogans et autre éléments graphiques propriété du Client ou pour lesquels celui-ci dispose des droits d'exploitation, notamment sur supports papier, textile et objets de tout ordre ;
- le droit de fabriquer, faire fabriquer, concevoir, faire concevoir, des produits et marchandises sous la marque du Client ainsi que sous ses dérivés.

6. Les Connaissances Techniques développées dans le cadre de l'exécution des prestations par U'RSELF, en ce compris les Bons à Tirer (« BAT ») et les créations consistant en la modification des fichiers du Client pour les besoins de la Commande, resteront la propriété de U'RSELF, pour la durée des droits de propriété intellectuelle, ce que le Client accepte et reconnaît sans réserves.

7. Lorsque U'RSELF exécute une prestation impliquant une activité créatrice au sens du Code de la propriété intellectuelle, les droits d'auteur en découlant et notamment le droit de reproduction, lui restent acquis. La livraison et/ou la remise de ces prestations au Client n'entraîne en aucun cas cession des droits susvisés au profit de ce dernier, sauf stipulation contraire expresse et écrite des Parties qui fera l'objet d'une facturation complémentaire. Il est convenu que sur demande le client pourra récupérer les fichiers sources avec les mises à jour réalisées.

Le Client autorise expressément et sans réserve, la Société à procéder, dans le cadre de l'exécution de l'Offre souscrite, à toute adaptation, modification, transformation des fichiers fournis par le Client destinés à être mis à disposition, générés et/ou modifiés par U'RSELF.

7. Réserve de propriété

1. Le transfert de propriété au Client des produits fabriqués par la Société intervient lors de l'encaissement intégral du prix des prestations correspondantes par U'RSELF.
2. Faute de paiement à l'échéance, U'RSELF sera en droit de revendiquer la restitution immédiate des produits fabriqués et livrés au Client. Tout retard de restitution emporte de plein droit une pénalité égale à 1% du prix des prestations impayées et des produits indûment conservés, par jour de retard de paiement.

3. Au cas où le Client ferait l'objet d'une procédure collective, il s'oblige à en informer U'RSELF par lettre recommandé présentant le jugement constatant l'état de cessation des paiements, afin de permettre à U'RSELF de revendiquer ses créances antérieures. A cet effet, le Client veillera à ce que l'identification dans ses propres locaux des produits fabriqués et livrés soit toujours possible.

8. Clauses techniques

1. Les fichiers informatiques nécessaires pour la fabrication des produits imprimés ou la fourniture des services par U'RSELF doivent être fournis à cette dernière par le Client. Ils doivent être strictement conformes aux caractéristiques techniques communiquées par la Société au Client lors de la Commande (ci-après le « **Cahier des Charges** »).

2. Si les fichiers transmis par le Client ne sont pas conformes au Cahier des Charges (fonds perdu, remise au format, conversion de couleurs pantone, conversion d'images RVB, etc), U'RSELF se réserve le droit :

- (i) soit de refuser d'exécuter la Commande,
- (ii) soit d'apporter aux fichiers transmis toutes les modifications qu'elle juge indispensable lorsque cela est techniquement possible afin de permettre la réalisation des prestations commandées. A cet égard, il est précisé que U'RSELF n'est soumise qu'à une simple obligation de moyens. Une information sera transmise au client à l'aide de BAT à valider, ou tout moyen de communication pour informer le client des modifications réalisées.

9. Sous-traitance

1. U'RSELF pourra le cas échéant, sous-traiter à un tiers tout ou partie de l'exécution de la Plateforme, ainsi que de la réalisation des services liés ou des Services Additionnels. U'RSELF sera alors pleinement responsable des travaux réalisés et des prestations servies, le cas échéant, confiés à ses sous-traitants et du respect de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

2. Lorsque la prestation sous-traitée est une opération de traitement de données personnelles, U'RSELF s'assure que le sous-traitant présente les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que ledit traitement réponde aux exigences notamment du Règlement Général sur la Protection des Données, telles qu'indiqués à l'article D.12 des présentes. Si le sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données personnelles, U'RSELF demeure pleinement responsable de l'exécution par son sous-traitant de ses obligations.

10. Responsabilité

1. Le Client reconnaît être informé que les logiciels de mise en page exploités par la Société et mis à disposition via la Plateforme ne garantissent jamais une restitution à 100 % du fichier apparaissant à l'écran et peuvent entraîner, à l'occasion de traitements successifs, des résultats différents par rapport à un affichage écran ou une impression sur une imprimante de bureau ou un copieur connecté.

2. Dans ces conditions, et afin de limiter ces risques, U'RSELF propose au Client la possibilité de recevoir, pendant l'exécution des travaux, une épreuve de contrôle calibrée (appelée « **Bon à Tirer** » ou « **BAT** »), pour garantir, dans la limite des contraintes techniques visées ci-après, l'intégrité du fichier à imprimer (cette épreuve est payante).

3. Si le premier BAT présenté par U'RSELF est refusé par le Client, U'RSELF lui propose un nouveau BAT, et ce jusqu'à ce que le Client lui donne un « bon pour accord ». En cas de demandes excessives et de modifications nombreuses de BAT, la société se réserve le droit de demander une facturation supplémentaire qui fera l'objet d'une information précontractuelle et d'un devis porté à validation du client.

4. U'RSELF n'intervient jamais sur les fichiers nécessitant une correction d'auteur. Dans ce cas, le Client s'engage à fournir à la Société un nouveau fichier pour la réalisation des prestations souscrites.

5. Le Client accepte sans réserves les contraintes techniques liées aux techniques de production de U'RSELF :

- (i) Tolérances de façonnage d'environ 1 mm,
- (ii) Légères variations de couleurs (en cas de réimpression, même à partir de fichiers identiques, le rendu des couleurs ne peut jamais être identique à 100 %),
- (iii) Tolérance des aplats de couleurs,
- (iv) Tolérance des défauts (déformations, poussières, micro-rayures, traces, etc) inhérentes aux supports, au mode de fabrication, au transport ou à l'utilisation qui ne seraient sans aucune mesure (taille, épaisseurs,) par rapport aux dimensions caractéristiques de l'élément fourni par le Client et non formulées dans le Bon de Commande ou le Cahier des Charges.

6. La responsabilité de U'RSELF ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect du Cahier des Charges par le Client ou si les produits présentent des défauts d'impression, de colorimétrie, de police, de défoncé, de chasse de texte, de conversions d'images, dans le cas où ces défauts étaient présents initialement sur les fichiers fournis par le Client.

7. Il est rappelé que le Client est seul et pleinement responsable de l'utilisation de la Plateforme.

8. U'RSELF ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects et immatériels (tels que perte d'exploitation, perte de clientèle, perte de chance, perte de données, etc) nés de la mise à disposition de la Plateforme et/ou de l'exécution des services par U'RSELF, ce qui est expressément accepté par le Client.

11. Confidentialité

1. Les Parties s'engagent à maintenir confidentielles les informations de toute nature échangées entre elles, collectées ou nées au cours de l'Abonnement et/ou des Services

Additionnels, et ce, pendant toute la durée de l'Abonnement et/ou des Services Additionnels ainsi que pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'Abonnement ou des Services Additionnels pour quelque cause que ce soit.

(Informations commerciales, tarification, contrat, CGV, politique de prix, stratégie marketing, organisation interne, ou information technologique)

2. A cet effet, les Parties s'interdisent de communiquer à un tiers à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit et à quelque fin que ce soit tout ou partie de ces informations et s'engagent à faire respecter cette obligation par leurs dirigeants, préposés, agents et éventuels sous-traitants.

12. Traitement des Données

Dans le cadre de l'exécution du Contrat et de l'utilisation de la Plateforme, les informations et données personnelles et commerciales portant sur le Client et/ou les Utilisateurs ou permettant de les identifier directement ou indirectement sont traitées ou susceptibles de l'être par U'RSELF dès lors qu'elles sont nécessaires à la gestion de la Plateforme et de l'accès aux services fournis par la Société s (ci-après les « **Données Personnelles** »).

Les Données Personnelles du Client et/ou des Utilisateurs sont traitées par la Société en tant que responsable du traitement, et ce, conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Les Données Personnelles du Client sont conservées dans les fichiers de U'RSELF et demeurent sa propriété unique et exclusive, sans préjudice de la législation en vigueur en matière de protection des données.

La société s'engage à ne pas utiliser les informations qu'elle détient pour un autre usage que les missions qui lui sont confiées notamment à travers la plateforme. Si le contrat venait à être résilié les informations seront détruites selon les modalités du client.

Les informations nécessaires à la livraison seront transférées au transporteur à cette seule fin.

Le Contrat n'entraîne aucune solidarité entre les Parties ni relation de sous-traitance s'agissant des opérations de traitement des Données Personnelles.

Le Client est seul responsable du traitement des Données Personnelles qu'il réalise par et pour lui-même ou pour le compte des Utilisateurs et des traitements réalisés par les Utilisateurs directement dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme..

U'RSELF collecte et traite les Données Personnelles pour les finalités suivantes :

- Gestion des Commandes et des Contrats pour le déploiement de la Plateforme (Abonnements, relation avec les Utilisateurs, Services Additionnels, historiques des Commandes, etc) ;
- Administration et contrôle des comptes-utilisateurs des Utilisateurs en vue de l'utilisation de la Plateforme (identifiants, codes d'accès, horaires, mots de passe, adresse de livraison et de facturation, informations de contact, poste occupé, informations bancaires, etc).

Dans le cadre de la gestion du présent Contrat et de la fourniture (i) des services relatifs à l'utilisation de la Plateforme et/ou (ii) des Services Additionnels, les Données Personnelles et

commerciales peuvent être communiquées par U'RSELF à toute société contrôlée par U'RSELF, contrôlant U'RSELF ou sous contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

U'RSELF peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles aux autorités judiciaires ou administratives compétentes en application de la législation en vigueur ou dans le cadre de décisions impératives.

U'RSELF s'engage à limiter la communication des Données Personnelles aux tiers à ce qui est expressément et limitativement requis.

U'RSELF a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) joignable en s'adressant à l'adresse e-mail suivante : hello@urself.fr.

Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions de la législation applicable (notamment la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et le règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles à caractère personnel, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)), le Client dispose du droit de demander à U'RSELF l'accès à ses Données Personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation de leur traitement, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des Données Personnelles.

Conformément à la réglementation applicable, le Client est informé que les Données Personnelles qui sont dérivées, calculées ou inférées par U'RSELF à partir des données fournies par le Client ou par les Utilisateurs sont exclues du droit à la portabilité, dans la mesure où elles ne sont pas fournies par le Client ou par les Utilisateurs, mais créées par U'RSELF.

Pour exercer ces droits, le Client peut modifier ses Données Personnelles sur le Site ou à défaut s'adresser par courrier électronique à U'RSELF à l'adresse e-mail suivante : hello@urself.fr.

Le Client est informé que les informations relatives aux opérations de traitement de Données Personnelles par U'RSELF en relation avec les Utilisateurs sont indiquées dans les CGU du Site de U'RSELF.

Dans le cadre des opérations de traitement réalisées lors de l'utilisation de la Plateforme par le Client, ce dernier :

- est désigné comme point de contact auprès des Utilisateurs ou des tiers dont les données sont traitées par le Client ou les Utilisateurs, et ce, pour l'exercice des droits conférés par la réglementation applicable ;
- sera gestionnaire des demandes reçues par les personnes concernées.

Dans la mesure du possible et sous réserve qu'une demande écrite complète parvienne à U'RSELF en temps utile, U'RSELF aide raisonnablement le Client à s'acquitter de son

obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées en relation avec les Données Personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

En cas de demandes infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, U'RSELF se réserve le droit de facturer ou de ne pas donner suite à toute demande du Client postérieure à une demande dûment satisfaite par U'RSELF et portant sur le même objet.

U'RSELF ne saurait être responsable de toute atteinte aux droits et libertés des personnes concernées, résultant de toute action, retard ou omission imputable au Client ou aux Utilisateurs ayant pour conséquence l'entrave ou le retard dans l'exercice des droits des Utilisateurs ou des tiers dont les Données Personnelles sont traitées directement par le Client ou par les Utilisateurs dans le cadre de la Plateforme.

Le Client peut s'informer sur la réglementation applicable ou introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Cookies

Un cookie est un fichier texte installé sur l'ordinateur d'un internaute lors de la navigation sur un site Internet.

Dans le cas d'un Accès en mode Saas, les cookies sont employés par U'RSELF dans le but de stocker et relire une information temporaire comme un identifiant, et d'améliorer le Service.

L'utilisation de la Plateforme par Accès en mode Saas ne nécessite pas l'utilisation de cookies.

Sécurité des identifiants

Les identifiants communiqués par le Client et/ou les Utilisateurs dans le cadre de la Plateforme par Accès en mode Saas sont strictement personnels, individuels, confidentiels et intransmissibles. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client ou l'Utilisateur ne peut pas non plus transférer son compte (espace client) ni ses droits sur l'Abonnement, à quelque titre que ce soit.

Tout usage des identifiants et des codes d'accès à la Plateforme se fait sous l'entièr responsabilité du Client et/ou de l'Utilisateur.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses identifiants, le Client peut demander sur la page d'accès à la Plateforme à réinitialiser son identifiant, la procédure étant suivie par courrier électronique. En cas de vol de ses identifiants, le Client doit en avertir U'RSELF sans délai et par tout moyen approprié afin de prendre l'ensemble des mesures appropriées.

Sécurité des Données Personnelles

Les Données Personnelles du Client et des Utilisateurs utilisées dans le cadre de la Plateforme par Accès en mode SaaS sont hébergées par OVH-FRANCE sur des serveurs situés en France.

En cas de manquement à son obligation de sécurité entraînant une violation de Données Personnelles collectées, la Partie défaillante sera seule responsable des conséquences de cette violation auprès des personnes concernées, de la CNIL et/ou de toute autre autorité ou administration compétente

Conservation des Données Personnelles

U'RSELF conserve les Données Personnelles du Client pendant la durée du Contrat. À compter de la fin du Contrat, U'RSELF peut conserver les Données Personnelles pendant la durée nécessaire pour satisfaire toute obligation légale, réglementaire, comptable ou fiscale de conservation des Données Personnelles (notamment à des fins probatoires) ou de communication à des autorités habilitées (administrations, services de police, etc.).

13. Assurance

1. U'RSELF déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de son activité au titre des CGS, et ce, auprès d'une compagnie notoirement solvable.
2. U'RSELF s'engage à maintenir cette couverture d'assurance pendant toute la durée de l'Abonnement et/ou des Services Additionnels.

14. Force majeure

1. En cas de force majeure et d'empêchement temporaire au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations des Parties, au titre de la Commande, seront suspendues pendant toute la durée de l'évènement de force majeure et reprendront à compter de la cessation de ce dernier.

En outre, la Société ne saurait être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle d'une Commande due à la survenance d'un événement de force majeure au sens de la jurisprudence des juridictions françaises. Est notamment considéré comme un évènement de force majeure les cas de grève, émeute, incendie, inondation, bris de machines, rupture dans les transports, pannes de machines, pénurie de matières premières, toutes catastrophes naturelles, tous actes de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, tous actes gouvernementaux, toutes grèves, lock-out, y compris du personnel de la Société ou de celui de son et ses transporteurs habituels, toute rupture d'approvisionnement des fournisseurs de la Société, affectant U'RSELF, ainsi que tous problèmes électriques et techniques externes aux parties empêchant les communications, etc.

2. L'inexécution de Commande imputable à un événement de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucun recours. En cas de survenance d'un tel événement empêchant U'RSELF de respecter ses engagements au titre du Contrat, U'RSELF s'engage à en informer le Client dans les plus brefs délais.

3. U'RSELF et/ou le Client pourront librement résilier tout ou partie de l'Abonnement et/ou des Services Additionnels en cas de persistance de l'évènement de force majeure au-delà de soixante (60) jours à compter de sa survenance, sans qu'aucune des Parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

4. En cas de force majeure, la livraison des produits fabriqués ou des services fournis est différée d'autant

15. Résiliation

1. Le Contrat est résiliable de plein droit avant sa date d'échéance dans les cas suivants :

- Par l'une ou l'autre des Parties, en cas de manquement grave de l'autre Partie aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de réception d'une mise ne demeure adressée à la Partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception lui notifiant les manquements ;
- A l'initiative de U'RSELF, en cas de non-paiement à l'échéance d'une seule facture adressée au Client, et après une mise en demeure de payer reste vaine à l'issue d'un délai de trente (30) jours, tel que précisé à l'article D.5.5 des présentes ;
- En cas de survenance d'un évènement constitutif d'un empêchement temporaire au sens de l'article 1218 du Code civil caractérisant la force majeure conformément aux dispositions de l'article 14.3 des présentes conditions, et ce, trente (30) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Partie qui l'invoque auprès de l'autre Partie, à l'issue du délai de soixante (60) jours convenu ;
- En cas de survenance d'un évènement constitutif d'un empêchement définitif au sens de l'article 1218 du Code civil. Le Contrat sera résolu de plein droit et les Parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil ;
- A l'initiative de U'RSELF et/ou du Client, sans motif(s), librement et sans frais, pour tout ou partie de la Commande et de l'Abonnement, quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance du Contrat, suivant demande effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tout autre dommages et intérêts que U'RSELF serait en droit de réclamer au Client du fait de cette résiliation.

2. En cas d'une résiliation anticipée du présent Contrat à l'initiative du Client, quel qu'en soit la cause et conformément aux présentes, le Client s'engage à verser à U'RSELF, une indemnité correspondant aux montants des paiements non encore échus sur la durée du Contrat initialement prévue dans le cadre de l'Abonnement à la Plateforme et/ou de la souscription aux Services Additionnels impliquant des produits en cours de fabrication ou stockés, et ce, sans préjudice de tout autre dommages et intérêts que U'RSELF serait en droit de réclamer au Client du fait de cette résiliation anticipée.

16. Modifications des présentes CGS

U'RSELF se réserve le droit de modifier à tout moment les CGS, qui s'appliqueront à toute nouvelle Commande non liée à une Commande antérieure.

Toute modification fera l'objet de la validation des parties.

17. Renonciation

Le fait pour U'RSELF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

18. Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGS ou du Bon de Commande s'avérait nulle, non écrite, inopposable ou sans objet au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, cette clause serait alors réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité du Contrat et des présentes ni altérer la validité de ses autres stipulations sauf si cette clause revêtait un caractère déterminant pour l'une des Parties à la date de signature du Contrat. Dans ce cas, les Parties devraient négocier de bonne foi en vue de substituer à cette clause une clause valable reflétant leur intention initiale.

19. Élection de domicile - Droit applicable et juridiction compétente

1. Les Parties font élection de domicile à l'adresse de leur siège social.
2. Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code civil, toutes les actions en justice et contestations auxquelles le Contrat conclu entre les Parties peuvent donner lieu sont prescrites dans le délai d'un (1) an à compter de l'exécution des prestations, en dehors des actions en paiement de tout ce qui est payable par années ou à des termes périodiques plus courts.
3. La Commande, l'Abonnement, l'utilisation de la Plateforme, les services liés, les Services Additionnels et les CGS sont exclusivement soumis au droit français. Toute disposition de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est exclue. Tout litige et/ou demande y afférents relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes, non résolu préalablement de manière amiable entre les Parties, seront portés, sous réserve du respect de la réglementation applicable, devant la juridiction compétente dans le ressort du Tribunal du commerce de Bordeaux (France).